

**AMNESTY INTERNATIONAL**  
Index AI : AFR 05/001/02

ÉFAI

*DOCUMENT PUBLIC*  
Londres, avril 2002

# ***GUINÉE, LIBÉRIA ET SIERRA LEONE***

***Contrôler et surveiller  
le commerce de diamants  
depuis l'extraction jusqu'à l'exportation***

Le commerce des diamants a joué un rôle crucial dans le financement du conflit armé en Sierra Leone et dans les pays voisins, la Guinée et le Libéria. En Sierra Leone, grâce à son contrôle des zones de production, le groupe d'opposition armé *Revolutionary United Front* (RUF, Front révolutionnaire uni) a utilisé les capitaux générés par ce commerce pour se procurer des armes et une assistance militaire, qui ont contribué à des atteintes aux droits humains. Le RUF a ainsi enlevé, torturé ou tué plusieurs milliers de civils tout au long du conflit en Sierra Leone, qui a débuté en 1991 et a officiellement pris fin en janvier 2002.

L'extraction des diamants continue de provoquer des tensions et une instabilité en Sierra Leone, ce qui soulève de sérieuses préoccupations quant à la protection des civils. Par exemple, les 19 et 20 décembre 2001, dans le district de Kono (province de l'Est), des querelles minières ont conduit à de violents affrontements entre des anciens combattants du RUF et des anciens combattants des *Civil Defence Forces* (CDF, Forces de défense civile), alliées du gouvernement. Le bilan s'élèverait à 13 morts et 40 blessés ; par ailleurs, de très nombreux civils de la région ont été déplacés.

Désireux de contrôler et de légitimer le commerce des diamants, le gouvernement sierra-léonais a mis en place en octobre 2000 un système de certification s'appliquant à toutes les exportations de diamants bruts. Des sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations unies interdisent le négoce de pierres non certifiées provenant de Sierra Leone. D'autres efforts sont actuellement entrepris par les Nations unies, les gouvernements et l'industrie concernée en vue d'établir un système international de certification, qui devrait entrer en vigueur fin 2002. Il aura pour mission d'attester le pays d'origine des diamants bruts grâce à un contrôle et à une surveillance de ce commerce au niveau mondial.

Amnesty International se félicite de ces initiatives, prises tant par le gouvernement sierra-léonais qu'au niveau international. Toutefois, le système de certification des exportations ne peut garantir à lui seul que les diamants ne sont aucunement liés à des violations des droits humains. En effet, les groupes comme le RUF qui se sont rendus coupables d'exactions conservent la possibilité d'extraire des diamants et d'en tirer des bénéfices. N'écoulant plus les pierres illégalement par l'intermédiaire des pays voisins, le RUF les commercialise maintenant par le biais du système gouvernemental de certification des exportations. Pour rompre le lien qui existe entre diamants, armes et exactions, il faut mettre en œuvre des contrôles efficaces et transparents concernant l'exploitation et la vente de ces pierres en Sierra Leone, depuis leur extraction jusqu'à leur exportation.

La stabilité dont jouit actuellement la Sierra Leone est menacée par l'instabilité qui règne au Libéria voisin. Le danger persiste que les profits générés par le commerce des diamants ne servent à acheter des armes susceptibles d'entraîner des atteintes aux droits humains, aussi bien au Libéria qu'en Sierra Leone. En 2002, le conflit armé s'est aggravé entre les troupes du gouvernement libérien et le groupe d'opposition armé *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie). De plus en plus, les civils sont délibérément pris pour cible et victimes d'atteintes à leurs droits

fondamentaux, et ce de la part de toutes les parties en présence. Amnesty International confirme que les combattants du RUF sont actifs au Libéria, auprès des forces gouvernementales de ce pays. L'organisation de défense des droits humains a également reçu des informations selon lesquelles des *kamajors*, combattants des CDF, se battent au Libéria aux côtés du LURD.

Au cours du conflit en Sierra Leone, le gouvernement libérien a fourni une assistance militaire au RUF, en échange de diamants bruts provenant des régions contrôlées par ce groupe. Le Conseil de sécurité des Nations unies a alors imposé des sanctions interdisant le commerce de diamants bruts venant du Libéria. L'extraction de diamants est très réduite dans ce pays, mais le gouvernement est accusé d'utiliser les capitaux générés par le commerce avec le RUF pour obtenir des armes et une assistance militaire, qui contribuent à des violations des droits humains.

De nombreux diamants seraient également exportés frauduleusement de Sierra Leone *via* la Guinée voisine, qui dispose d'un système de certification des exportations analogue à celui adopté par la Sierra Leone, mais qui n'a instauré aucun contrôle sur la vente des pierres à l'intérieur du pays.

### ***Recommandations d'Amnesty International***

Il est primordial d'effectuer des contrôles efficaces et transparents sur l'industrie du diamant en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, afin de garantir à long terme le respect de l'État de droit et des droits humains dans la région ainsi que la conformité des pratiques par rapport au futur système international de certification. Sans ces contrôles, il est impossible d'affirmer que les diamants bruts certifiés en vue de leur exportation ne sont en aucune façon liés à des atteintes aux droits humains. Les gouvernements de Guinée, du Libéria et de Sierra Leone doivent prendre la responsabilité de mettre en œuvre ces contrôles et de surveiller leur application en toute transparence, notamment en autorisant des vérifications indépendantes. Tant que ces mesures ne seront pas prises, les zones diamantifères de la région demeureront certainement une source de tension et d'instabilité provoquant de nouvelles atteintes aux droits humains.

Amnesty International exhorte les **gouvernements de Guinée et de Sierra Leone** :

- à veiller à ce que tous les mineurs artisans et non officiels obtiennent une licence et qu'eux seuls soient autorisés à extraire les diamants ;
- à veiller à ce que toutes les mines fassent l'objet d'une licence et que les diamants soient extraits uniquement de ces mines ;
- à veiller à ce que tous les acheteurs, négociants, exportateurs et autres acteurs de l'industrie du diamant détiennent une licence, et que leur profession soit réglementée et contrôlée de manière efficace et transparente ;
- à veiller à une transparence totale dans l'octroi des licences et la mise en place des contrôles par les représentants des gouvernements et de l'industrie ;
- à autoriser la surveillance et la vérification de tous les aspects du commerce de diamants par des experts indépendants.

Amnesty International demande au **gouvernement du Libéria** :

- de mettre en place des systèmes efficaces et transparents visant à contrôler l'extraction, la commercialisation et l'exportation des diamants bruts. Ces systèmes pourront être activés dès que les Nations unies auront levé les sanctions sur les exportations de diamants provenant du Libéria ;
- d'inclure dans ces systèmes des mécanismes efficaces prévoyant une surveillance et une vérification de tous les aspects du commerce de diamants par des experts indépendants.

Pour toute information complémentaire sur le travail d'Amnesty International concernant le lien entre les diamants, les armes et les atteintes aux droits humains, ou concernant la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, veuillez consulter le site Internet d'Amnesty International : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

Vous pouvez également contacter la section d'Amnesty International dans votre pays ou écrire à l'adresse suivante : *Programme Afrique, Amnesty International, Secrétariat International, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.*

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par  
Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*